

Charte des Organismes de Soirées Etudiantes du Mans (C.O.S.E.M.)

Préambule

Des sociologues aux philosophes jusqu'aux simples quidams, tout un chacun s'accorde à dire que la fête est nécessaire à notre société en tant qu'exutoire, mise à distance du quotidien et enchantement du réel.

Or, fait culturel en France, la fête est aussi bien souvent liée à une consommation d'alcool qui peut parfois devenir problématique.

Sans vouloir aller à l'encontre d'une situation ancrée dans les mœurs, le Centre de Santé Medico-Psycho-Social de l'Université du Mans a voulu s'engager face au phénomène d'alcoolisation massive chez les jeunes, en créant un outil de réduction des risques et de prévention à l'intention des organisateurs de soirées étudiantes.

C'est ainsi qu'est né, d'une réflexion collective, le projet de Réduction des Risques (RDR), dans lequel s'inscrit la Charte des Organismes de Soirées Etudiantes du Mans.

Neuf engagements

ARTICLE 1 : Nous nous engageons à assurer la sécurité pendant nos événements. Pour se faire, au moins deux de nos organisateurs portent des signes visibles permettant de les identifier comme référents, et nous refusons l'entrée à toute personne en état manifeste de suralcoolisation.

ARTICLE 2 : Nous nous engageons à favoriser la sécurité au retour de nos événements, notamment en mettant en place des systèmes de capitaines de soirée et, si possible, des systèmes de navettes de retour. De même, en dehors des cas de concert, en baissant le volume de la musique diffusée lors de la dernière heure afin que les participants retrouvent plus de sérénité pour aborder l'extérieur et le retour à leur domicile. Enfin, en dissuadant les personnes manifestement ivres ou fatiguées de prendre le volant.

ARTICLE 3 : Nous nous engageons à réduire la consommation d'alcool et de boissons énergisantes durant nos soirées, en proposant en matière de boissons non alcoolisées un choix large et attractif, notamment en nous assurant qu'elles soient moins chères que les boissons alcoolisées, et en dissuadant les étudiants de boire à l'extérieur et/ou d'apporter leur propre alcool à la soirée.

ARTICLE 4 : Nous prenons l'engagement d'informer et de sensibiliser sur les risques liés à l'hyper-alcoolisation et sur la surconsommation de boissons énergisantes, notamment en installant dans un coin de notre événement un stand de prévention offrant de la documentation, des éthylo-tests, voire en proposant aux étudiants de tester leur alcoolémie avec l'éthylomètre Dräger Alcotest 3000 empruntable sous caution au Centre (annexe 4).

ARTICLE 5 : Nous prenons l'engagement de prévenir les conduites à risques liées à la sexualité (risques d'infections sexuellement transmissibles ou de grossesses non désirées), notamment en mettant à disposition des préservatifs lors de notre événement.

ARTICLE 6 : Nous nous engageons à être vigilants en ce qui concerne la consommation de produits stupéfiants illégaux par les participants de nos soirées, notamment en incluant dans notre documentation des informations sur les risques et le sevrage en matière de toxicomanie.

ARTICLE 7 : Nous nous engageons à ne pas inclure dans la communication autour de nos événements des éléments évoquant l'alcool, des boissons énergisantes, des produits stupéfiants ou qui porteraient atteinte à l'image d'une personne, d'un groupe ou d'un genre.

ARTICLE 8 : Nous réaffirmons l'interdiction stricte de tout type de bizutage, exprimée par l'article 225-16 du Code pénal français (annexe 1).

ARTICLE 9 : Nous nous engageons à signer une convention ERP / association étudiante, lorsque nous organisons des soirées dans un établissement du Mans, signataire ou non de la Charte pour la qualité de la vie nocturne. (Convention ERP / association étudiante, et Charte pour la qualité de la vie nocturne, en annexes 2 et 3 de la présente Charte.)

Animation de la Charte

Le Centre de Santé Médico-Psycho-Social de l'Université du Mans est pilote du Projet de RDR (Réduction des Risques) et, en tant que tel, anime la Charte des Organismes de Soirées Etudiantes du Mans. Il peut appeler les associations étudiantes à se réunir afin d'échanger sur des questions liées à la réduction des risques et à la prévention ou pour amender la Charte le cas échéant.

Le Centre s'engage à fournir le matériel nécessaire pour que les associations étudiantes puissent respecter leurs engagements, tant en termes de documentation que de matériel de prévention (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs). La présente Charte est signée par le président de l'association / du BDE, pour l'année scolaire ou le mandat en cours.

Fait à Le Mans, le ____ / ____ / ____

Pour l'association / le BDE : Pour le Centre de Santé :

Madame la Directrice

Nom de l'association / du BDE :

Nom et prénom du signataire, et fonction dans l'association / le BDE :

Nom et prénom du président / de la présidente de l'association / du BDE :

Mail : _____ Tél : _____